



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Concours des maisons fleuries - Année 2016

DEL-2016-097

Numéro de la délibération : 2016/097

Nomenclature ACTES : Domaine de compétence, Politique de la ville, habitat et logement

Information relative à l'environnement : oui

Date de réunion du conseil : 26/09/2016

Date de convocation du conseil : 20/09/2016

Date d'affichage de la convocation : 20/09/2016

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Emilie CRAMET

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIRIOT, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Christophe BELLER par M. Michel GUILLEMOT, Mme Laurence KERSUZAN par Mme Madeleine JOUANDET, M. Jacques PÉRAN par M. Yann LORCY

Concours des maisons fleuries - Année 2016

Rapport de François-Denis MOUHAOU

La ville a de nouveau organisé cette année un concours des Maisons Fleuries auquel 31 pontivyens ont participé.

Selon les catégories, les premiers se voient attribuer un prix en numéraire pour un montant à répartir s'élevant à 1 350 €. Une enveloppe de 700 € est réservée à l'achat de bouquets de fleurs qui seront offerts à tous les participants.

La répartition des prix est fixée comme suit:

- | | |
|---|-------|
| - 1 ^{ère} catégorie: "Jardins visibles de l'espace public" | |
| jardin paysager | 320 € |
| jardin de fleurs | 140 € |
| éco-jardin | 70 € |
| - 2 ^{ème} catégorie: "Décor végétal sur l'espace public" | 100 € |
| - 3 ^{ème} catégorie: "Décor sur façade ou sur cour" | 220 € |
| - 4 ^{ème} catégorie: "Mise en valeur de commerce" | 220 € |
| - 5 ^{ème} catégorie: "embellissement des logements HLM" | |
| appartement en immeuble collectif | 60 € |
| maison individuelle avec jardinet | 220 € |

Nous vous proposons :

- d'accepter l'attribution des prix comme indiqué ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 27 septembre 2016

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

**Certifiée exécutoire
LA MAIRE
Christine LE STRAT**